

Couverture de frais d'adoption

Notre garantie Adoption couvre les frais associés au processus d'adoption des participants ou de leur conjoint admissible. Cette garantie offre un précieux soutien en compensant une partie des coûts. Elle peut aussi aider votre organisation à en faire plus en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI).

Le numéro de contrat est le même que celui de la garantie complémentaire Grossesse pour autrui, si celle-ci est offerte. Nous vous envoyons une facture mensuelle qui fait état des sommes versées le mois précédent, des frais de gestion administrative et des taxes applicables. Cette garantie constitue généralement un avantage imposable pour les employés.



Frais admissibles

Nous rembourserons directement au participant ou à son conjoint admissible les frais admissibles suivants que nous acceptons :

- Frais de transport et d'hébergement pour le parent adoptif et/ou l'enfant si des déplacements sont nécessaires pour le processus d'adoption
- Cours de préparation et matériel associés à l'adoption
- Vérification des antécédents judiciaires
- Visites après placement
- Frais d'inscription des agences gouvernementales locales, provinciales ou nationales
- Frais juridiques (au Canada ou à l'extérieur du Canada)
- Frais d'évaluation du foyer d'accueil
- Frais de l'agence d'adoption ou frais de consultation d'une agence ou d'une organisation commerciale établie, dotée d'un permis valide, fournissant des services d'adoption (au Canada ou à l'extérieur du Canada)
- Frais de traduction de documents



En savoir plus

Pour en savoir plus sur la garantie Adoption, contactez votre représentant aux Garanties collectives de la Sun Life. Vous pouvez aussi consulter notre [site Web](#) sur le programme Famille Plus.

Ce document présente un sommaire de la couverture. Pour connaître l'ensemble des conditions, des restrictions et des exclusions, reportez-vous à la brochure de l'employé que vous pouvez obtenir auprès du gestionnaire de votre régime. En cas de divergences entre ce document et le contrat de garanties collectives, ce sont les dispositions du contrat qui ont préséance.

La vie est plus radieuse sous le soleil